

Commune de GIGONDAS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, et le jeudi 12 juin à dix huit heures trente ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Michel MEFFRE, Maire en exercice.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Anne Sophie AY, Jérôme BOUDIER, Caroline CHOCHOIS, Véronique CUNTY, Céline DRUT, Lionel FUMAT, Anne Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Anik VINAY SOUCHIERE, Thémis SOUCHIERE
Excusé (e) Pouvoir(s) :	Mathieu BOUTIERE à Anne Caroline MAZALOUBAUD, Claudine FARAVEL à Céline DRUT, Eric UGHETTO à Michel MEFFRE,
Absent(es) :	Frédéric HAUT

Madame Céline DRUT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2025_44

ABONDEMENT DU FONDS DE SOLIDARITÉS POUR LE LOGEMENT (FSL) AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 – DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Le dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un outil du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières d'accéder à un hébergement et un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

Le Fonds est abondé par le Conseil départemental, l'État, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes. Et intercommunalités. Le montant des participations est calculé par type d'aide et au prorata du nombre d'habitants :

- Logement 0.1068 € ;
- Énergie 0.1602 € ;
- Eau : 0.1602 €.

Monsieur le Maire propose d'abonder le F.S.L au titre de 2025 à hauteur d'une participation fixée selon un barème pré établi de 185 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE l'abondement du F.S.L au titre de l'année 2025 à hauteur de 185 € ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance

Céline DRUT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20250612-D2025_43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2025

Publication : 16/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,

Michel MEFFRE


